



CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2018

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
2018

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants (articles L2312-1, L312-1, L4311-1 et L5211-26 du CGCT).

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif et n'a aucun caractère décisionnel.

Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une présentation au Conseil municipal afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Le débat d'orientation budgétaire permet :

- ♦ de présenter le contexte économique national et local,
- ♦ d'informer les élus sur la situation financière de la collectivité,
- ♦ de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

1) Repères officiels – Projet de loi de finance 2018

Le dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables , sous réserve d'être validé par le Conseil constitutionnel est inscrit dans le Projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP) 2018-2022.

Cette réforme supprimera de manière progressive (par tiers chaque année) la taxe d'habitation jusqu'en 2020.

Le gouvernement promet de compenser à « *l'euro près* » les ressources actuelles des communes et a confirmé à plusieurs reprises que la liberté de taux serait maintenue.

Conformément aux annonces du gouvernement, il n'est pas programmé en 2018 de baisse de la DGF.

Une augmentation de 210 millions d'euros des enveloppes destinées à la péréquation au sein de la DGF est également prévue :

- 110 millions d'euros pour la DSU,
- 90 millions pour la DSR,
- 10 millions pour les départements.

Côté investissement, la dotation d'équipement aux territoires ruraux passe à 1, 046 milliard d'euros alors que la dotation de soutien à l'investissement local s'élève à 615 millions d'euros.

Ces évolutions nationales doivent être mises en regard de besoins de financement en progression naturelle.

2) Contexte financier de la commune de Saint Lubin des Joncherets

Il convient de rappeler les principaux investissements réalisés au cours de l'année 2017, ainsi que les études engagées :

Investissements :

- Ecole du Parc : rénovation toiture, installation porte sécurisée, coût TTC : 42 724 €
- Ecole du Clos : installation tableaux numériques et peinture extérieure, coût : 13 140 €
- Aménagement de la sente de la chaussée, coût : 329 067 €
- Acquisition maison CAILLE : rue du 8 mai, coût : 31 945 €
- Enfouissement des réseaux : rue du 8 mai et rue de la Baronnie, coût : 85 000 €
- Création d'une aire naturelle aux Caves : 33 088 €
- Acquisition d'un véhicule beine, coût : 33 000 €
- Voiries diverses : aménagement PMR, rue des Landes, coût : 100 552 €
- Acquisitions diverses : plaque vibrante, compresseur, débroussailleuses : 2 979 €.

Etudes :

- Construction des vestiaires du stade, coût : 4 200 €,
- Elaboration du Plan Local d'Urbanisme : coût 1 500 €

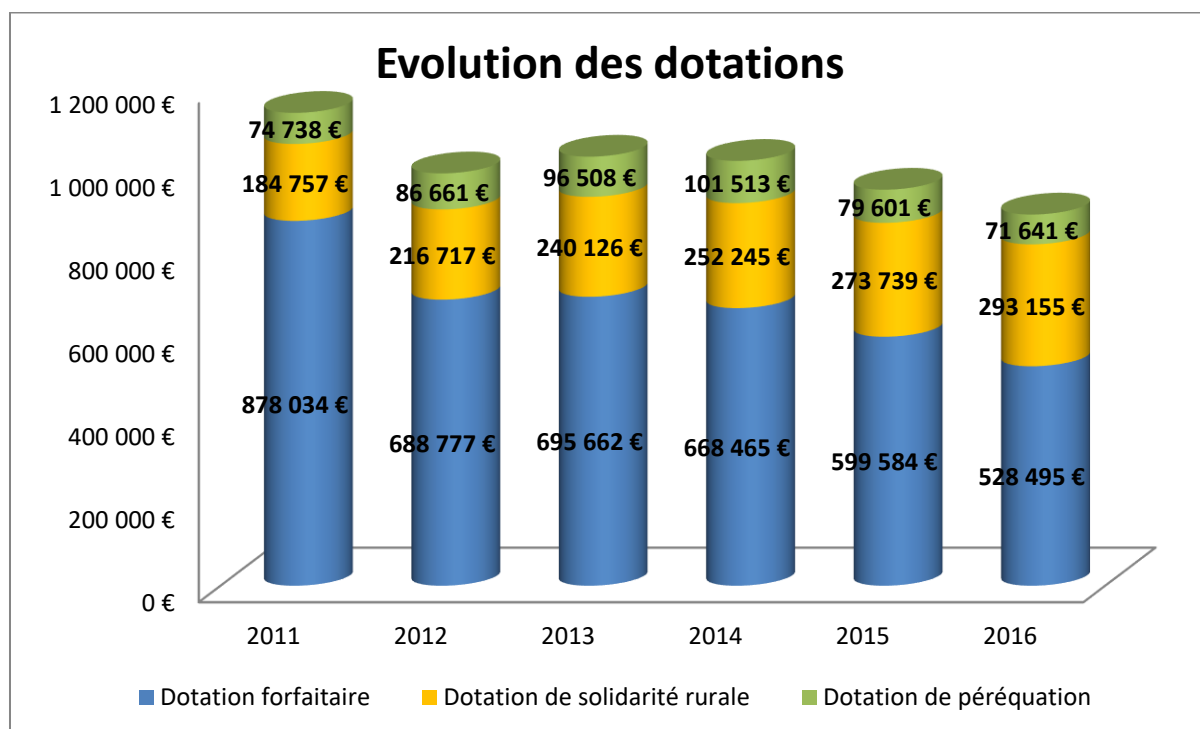
Les communes de 3 500 habitants et plus sont tenues de présenter un certain nombre de ratios et ce, dans un objectif de transparence de l'action publique locale, d'amélioration de la gestion, par une meilleure affectation des ressources et la réduction des coûts des services.

La présentation des ratios est prévue par la loi.

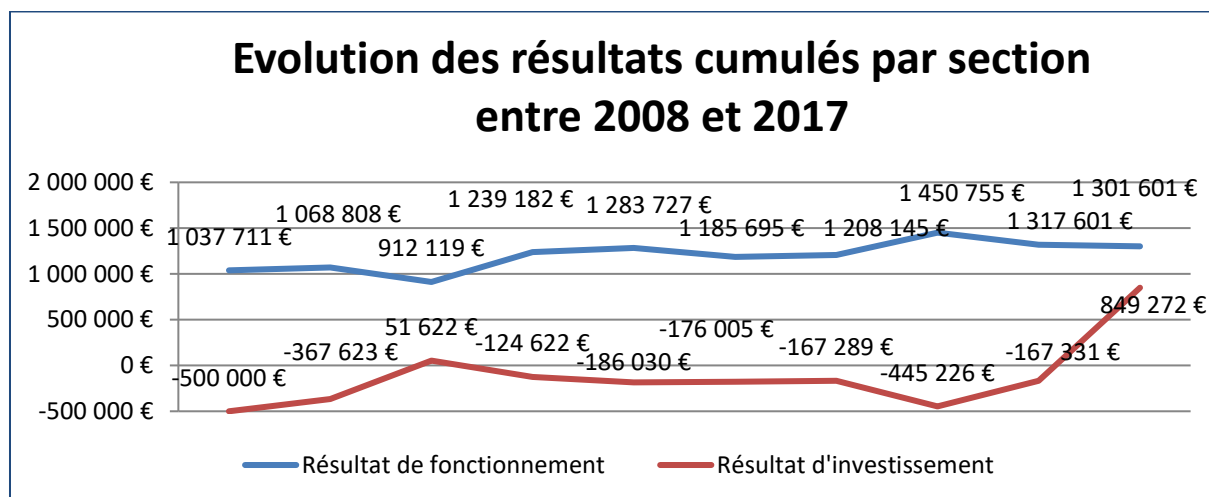
Ils seront présentés dans leur ensemble, lors du vote du budget en mars prochain.

Les principaux éléments de l'analyse financière du compte administratif 2017 font ressortir :

- Une diminution de près de 10% des dotations nationales depuis 5 ans.



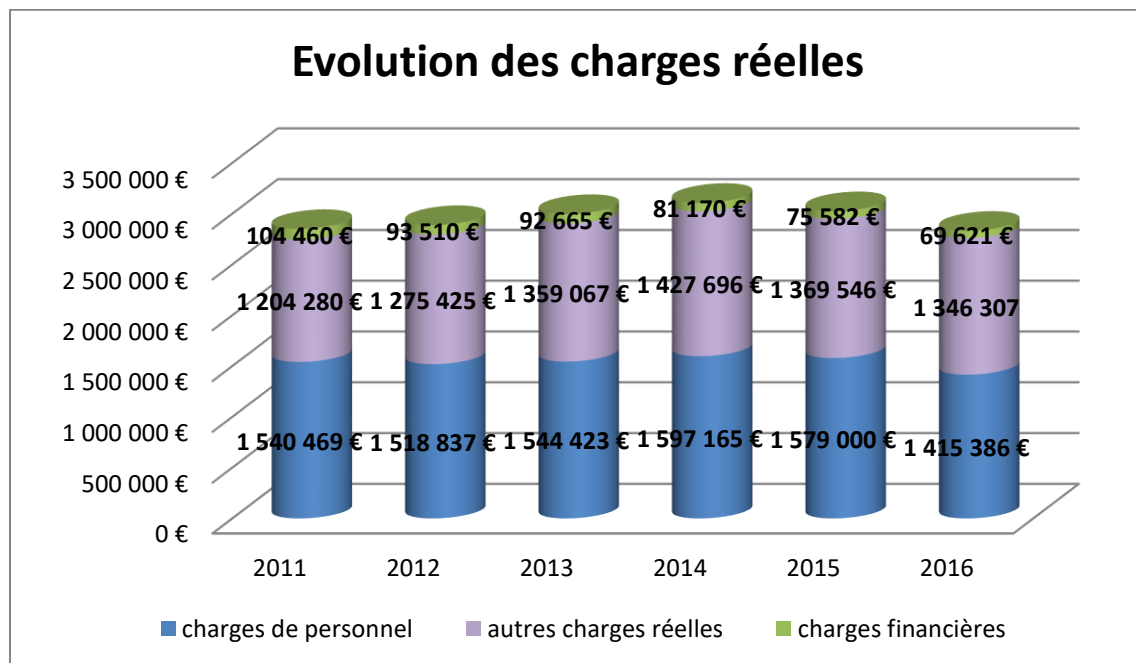
- Un résultat de fonctionnement stable.



- Une volonté de maîtrise des charges générales :
 Les charges de gestion courantes sont en diminution depuis 2014.
 Concernant les charges de personnel, celles-ci sont également en diminution grâce au non remplacement d'agents municipaux.
 Les charges de personnel apparaissent clairement maîtrisées.

Cependant, il sera peut-être nécessaire, suivant l'évolution de la législation relative aux emplois aidés pour l'année 2018, de procéder au recrutement d'agents.

Ce point sera évoqué lors du vote du budget primitif.

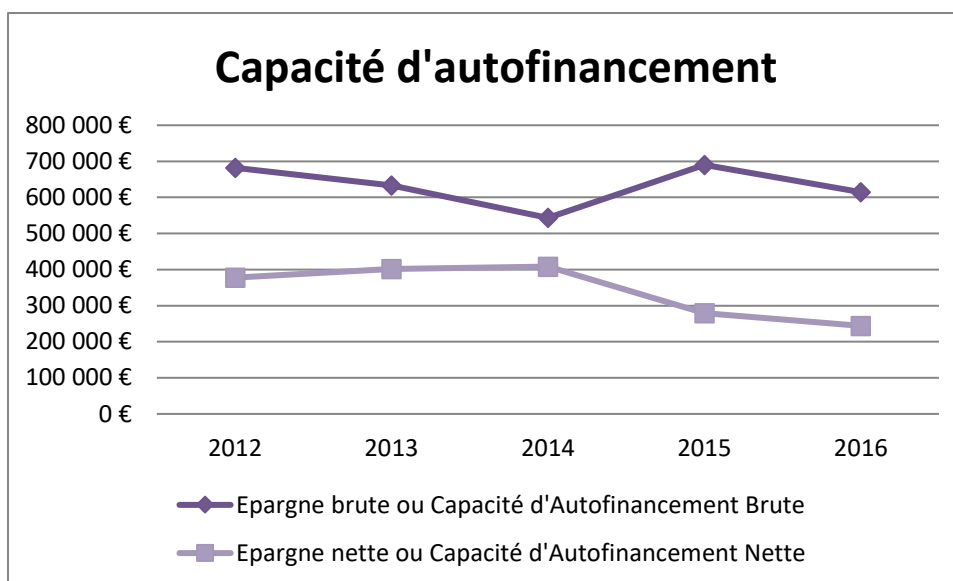


- Une épargne brute en diminution (CAF), malgré son niveau élevé.
Cet indicateur conditionne la capacité d'investissement de la commune.
La capacité d'autofinancement doit permettre de couvrir à minima le remboursement des emprunts, en capital.

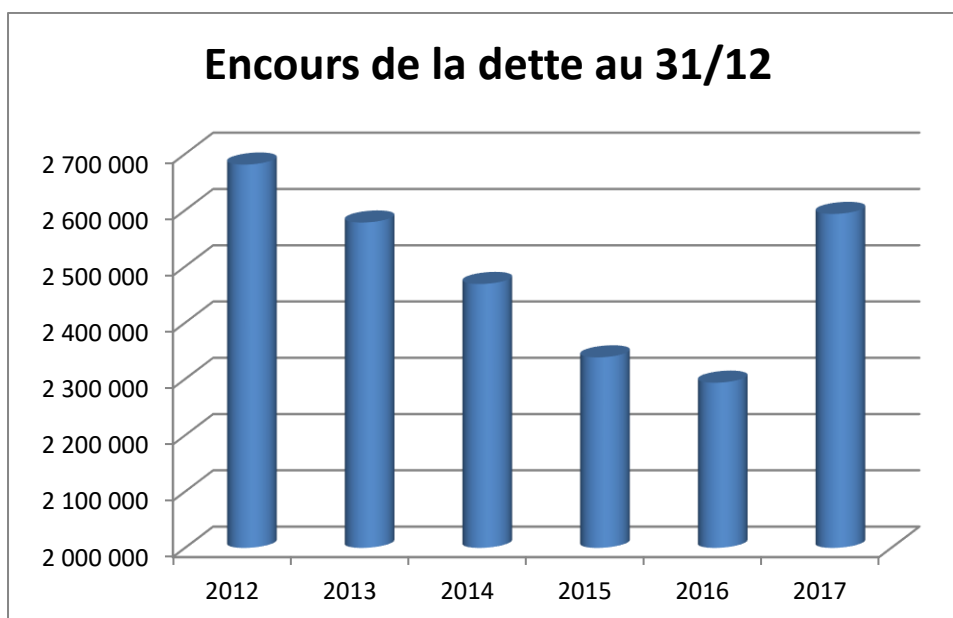
En effet, les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources extérieures (subventions, emprunts).

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

La CAF nette L'excédent permet un financement direct de l'investissement.



- Une capacité de désendettement fixée à 3.7 ans en 2016, calculée en rapportant l'encours de la dette restant dû sur l'épargne brute. Ce ratio est un indicateur de la solvabilité des collectivités.
Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement doit être inférieur à 10 années.
- Un encours de la dette en augmentation au 31/12/2017, due à l'emprunt relatif au projet de construction du centre de loisirs.



Orientations 2018 de la politique de la commune

A/ Des dépenses et une gestion toujours encadrées

La diminution des ressources a encouragé depuis plusieurs années la mise en œuvre d'une recherche de gestion optimale des ressources et des réflexions de développement durable.

Cette volonté dépend de tous les champs de compétences de la commune et doit mobiliser les équipes.

Pour 2018, cette volonté se traduira par :

- ♦ une maîtrise des dépenses annuelles de fonctionnement (chapitre 11) et une rationalisation des achats qui se traduiront, cette année, par une enveloppe financière identique à celle de 2017,
- ♦ une augmentation modérée de la masse salariale due à l'évolution réglementaire des emplois aidés (près de 10 renouvellement d'agents),
- ♦ une estimation de l'évolution des recettes des plus prudente, plus particulièrement des dotations de l'Etat,
- ♦ un éventuel recours à l'emprunt, modéré, afin de financer les investissements,
- ♦ une stabilisation de la charge financière nette.

B/ Des investissements

En matière d'investissement, la commune propose un programme raisonnable, afin d'absorber financièrement la construction du Centre de Loisirs inscrite dans les Restes à réaliser, qui favorisera :

- ♦ la poursuite de la construction du sans Hébergement (CLSH) du Haut Venay ; des investissements de mobiliers seront à prévoir au 2nd semestre,
- ♦ la restauration de la basse nef de l'église,
- ♦ la construction des vestiaires du stade de la Leu,
- ♦ la rénovation du système de commande de l'éclairage public afin de programmer les périodes d'éclairage,
- ♦ le maintien du patrimoine communal en bon état de fonctionnement (voiries diverses, une classe de l'école du Bourg...),

Tous ces investissements, ainsi que leur coût vous seront présentés lors du vote du Budget primitif.

C/ Orientations financières 2018

Le budget 2018 intégrera les dépenses présentées précédemment ainsi que le remboursement du capital de la dette.

La limitation du recours de l'emprunt réalisée depuis quelques années a permis l'année passée de financer la construction du centre de loisirs.

Compte-tenu des taux d'intérêts actuels, il n'est pas exclu de recourir à nouveau en 2018 à un emprunt afin de financer les travaux de construction du vestiaire.

Il sera déterminé lors de l'élaboration du budget primitif 2018, suivant le besoin de financement des investissements prévus et non couverts par l'épargne nette disponible.

L'objectif pour l'année 2018 sera de stabiliser à nouveau la pression fiscale.

Pour mémoire :	
<i>Taxe d'habitation :</i>	9,07 %
<i>Taxe foncière bâti :</i>	21,33 %
<i>Taxe foncière non bâti :</i>	31,59 %

A titre informatif, la simulation concernant la réforme de la taxe d'habitation révèle que 89.22 % des foyers lubinois seront dégrévés en 2020.

Aussi, la ville de SAINT LUBIN DES JONCHERETS propose pour 2018 de maintenir un niveau d'investissement raisonné, avec cependant des projets majeurs, attendus par tous.

Afin de conserver la situation financière saine actuelle, les efforts engagés depuis quelques années sur le fonctionnement de la commune seront poursuivis.